

CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 23 mai 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

-			- Maria - Mari	
1	AIX-LES-BAINS	т	BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
	AIX-LES-BAINS		BRAUER Michelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
	AIX-LES-BAINS		CARDE Daniel	
	AIX-LES-BAINS	-	FRUGIER Michel	Départ après la 6ème délibération
	AIX-LES-BAINS		GIMENEZ André	3
	AIX-LES-BAINS		MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
7			MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
	AIX-LES-BAINS		PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
	AIX-LES-BAINS		POILLEUX Nicolas	Pouvoir d'Esther POTIN
	AIX-LES-BAINS		VAIRYO Nicolas	Arrivé après la 11ème délibération
	AIX-LES-BAINS		VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
			DRIVET Jean-Marc	1 odvoli de Nicolas VAIIVI O
	BOURDEAU		MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
	BRISON SAINT INNOCENT			Fouvoir de Jean-Cladde CNOZL
	CHINDRIEUX		BARBIER Marie-Claire	
	DRUMETTAZ-CLARAFOND		BEAUX-SPEYSER Danièle	
	DRUMETTAZ-CLARAFOND		JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
	ENTRELACS		BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaeile GERBELOT
	ENTRELACS		COCHET Claire	
	ENTRELACS		GUIGUE Jean-Marc	
	ENTRELACS		GRANGE Yves	D MAITDE
	GRESY-SUR-AIX		PIGNIER Colette	Pouvoir de Florian MAITRE
	GRESY-SUR-AIX		POURCHASSE Patrick	
	LA BIOLLE		NOVELLI Julie	
	LE BOURGET DU LAC		MERCAT Nicolas	
	LE BOURGET DU LAC		SIMONIAN Edouard	
26	LE MONTCEL		HUYNH Antoine	
27	MERY		FONTAINE Nathalie	
28	MERY		ROULET Stéphane	Départ après la 13ème délibération
29	MOTZ		CLERC Daniel	
30	MOUXY	Т	FILIPPI Laurent	
31	MOUXY	Т	RAVANNE Catherine	
32	PUGNY CHATENOD	Т	CROUZEVIALLE Bruno	
33	RUFFIEUX	Т	ROGNARD Olivier	Départ après la 10 ^{ème} délibération
34	SAINT OFFENGE	Т	GELLOZ Bernard	
35	SAINT OURS	Т	ALLARD Louis	
	SAINT PIERRE DE CURTILLE	Т	DILLENSCHNEIDER Gérard	
	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Т	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
	TRESSERVE		MOULIN Annie	
	TRESSERVE	Т	ROUSSEL Christian	
	TREVIGNIN		CHAPUIS Nicolas	
	VIONS		ARRAGAIN Manuel	
	VIVIERS-DU-LAC		AGUETTAZ Robert	
	VIVIERS-DU-LAC		SCAPOLAN Martine	
_	VOGLANS		BERNON Martine	Arrivée après la 4 ^{ème} délibération
. •				Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

Absents excusés :

LE BOURGET DU LAC

RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N°: 11 Année: 2023

Exécutoire le : 0 6 JUIN 2023

Notifié le : n 6 JUIN 2022

Visée le : 3 1 MA1 2023

Publiée le : 9 7 JUIN 2023

ECONOMIE

Subventions aux partenaires partenaires locaux au titre du soutien à l'entreprenariat : AGISENS - Programmation 2023

Dans le cadre de sa politique de droit commun, Grand Lac soutient, les structures intervenant dans le domaine du soutien à l'activité économique et entrepreneuriale, tels que l'Association Agisens.

Présentation de l'association AgiSens :

Créée en 2013 à l'initiative de personnalités locales du monde de l'entreprise, Agisens est une association ayant pour objet de susciter, d'encourager et de stimuler toute initiative visant à favoriser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Pays de Savoie. L'association Agisens souhaite associer GRAND LAC au lancement à la 4ème édition d'un dispositif appelé "Passeurs d'avenir" qui concerne les jeunes du territoire (espace Métropole Savoie).

Depuis 3 années, près de 250 personnes présentes à ce forum, dont 100 lycéens et collégiens et une cinquantaine d'entreprises et structures du bassin chambérien et aixois. 7 établissements scolaires répondent favorablement à ce programme, dont notamment l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C73).

Ce dispositif est complémentaire avec les autres outils locaux intervenant sur le secteur de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire), tels que France Active Savoie Mont Blanc, Réseau Entreprendre Savoie, Association Agate...

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- Promouvoir les initiatives solidaires du territoire, rendre visibles les projets socialement innovants.
- Contribuer à développer une culture de projets par des actions concrètes,
- Inciter et stimuler le plus grand nombre de jeunes à initier des projets visant à renforcer la solidarité
- Générer du lien entre les publics qui se rencontrent assez peu (jeunes, entreprises, collectivités).

Il est à noter que l'association Agisens, suite au dernier Campus d'Avenir 2022, et l'émergence d'idées/projets solidaires par les lycéens, a mis en place un accompagnement sur l'élaboration de leurs idées en projet sur 3 ans. Lors de la rencontre Agisens-Grand Lac, en 2022, avait été évoqué à l'association Agisens, le fait de mettre en place un accompagnement des lycéens sur leurs idées, émergées lors du campus d'avenir. La demande initiale, sollicitée par l'association Agisens, pour cette année 2023, est de 3 000€.

Il est proposé de soutenir en 2023, les actions suivantes :

ORGANISME	MONTANT	OBJET	NATURE
AGISENS	1000 € (le montant versé en 2022 a été de 1000 €)	Sensibiliser l'innovation sociale et l'émergence d'entreprises sociales et solidaires en Savoie.	Subvention de fonctionnement

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement à l'article 6574 pour les subventions du compte 2924.

Monsieur le Président précise que cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « économique » du 27 avril 2023.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE l'attribution de la subvention à l'organisme précité pour un montant total de 1000 €.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Aix-les-Bains, le 23 mai 2023

AND LAC

Le Président, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 67

Présents: 41

Présents et représentés: 51

Votants: 50Pour: 50Contre: 0Abstentions: 1Blancs: 0

2

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 11: Subventions aux partenaires locaux au titre du soutien à l'entreprenariat : AGISENS - Programmation 2023

Date de transmission de l'acte :

31/05/2023

Date de réception de l'accusé de

31/05/2023

réception :

Numéro de l'acte

d4565 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte

073-200068674-20230523-d4565-DE

Date de décision

23/05/2023

Acte transmis par

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte

7. Finances locales

7.5. Subventions

7.5.2. Subventions accordées 7.5.2.2. Aux associations

